

**Certificat d'examen de type
n° F-05-B-1204 du 7 juillet 2005**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/F050347-D1-1

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique
Totalisateur discontinu type EXECUTIVE +
Classes 0,2 , 0,5 , 1 et 2**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 30 décembre 1991 relatif au contrôle des instruments de pesage à fonctionnement automatique : totalisateurs discontinus.

FABRICANT :

JANODET SA, 34 RUE DEBORDEAUX, 02200 SOISSONS (FRANCE).

DEMANDEUR :

Le demandeur est le fabricant.

OBJET :

Le présent certificat complète la décision n°98.00.661.004.1 du 7 décembre 1998 (Revue de métrologie, mars/avril 1999, page 990) relative à l'instrument de pesage à fonctionnement automatique totalisateur discontinu JANODET type EXECUTIVE.

CARACTERISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique totalisateur discontinu type EXECUTIVE +, faisant l'objet du présent certificat diffère de l'instrument approuvé par la décision précitée par :

- son dispositif indicateur qui peut également être un indicateur EXECUTIVE+ identique au module MASTER K faisant l'objet du certificat d'essai LNE n°01-05 délivré par l'organisme notifié n°0071 (LNE, organisme notifié par la France).
- le dispositif de scellement, qui outre celui prévu par la décision précitée, comporte les éléments figurant en annexe.
- Les caractéristiques métrologiques suivantes :
 - Le nombre maximal de cycles de pesage par heure : 900
 - La portée maximale : $6 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 6000 \text{ kg}$
 - La portée minimale : $\text{Min} \geq ? \text{ Max}$

Dans tous les cas, le type de capteurs à jauges de contrainte doit avoir fait l'objet d'un certificat de conformité à la recommandation R 60 de l'OIML et/ou d'un certificat d'essais délivré par un organisme notifié au sein de l'Union Européenne. Les caractéristiques du ou des capteur(s) sont compatibles avec celles du dispositif indicateur et avec celles de l'instrument complet.

Un capteur marqué NH n'est autorisé que si des essais d'humidité selon la norme EN 45501 ont été réalisés sur ce type de capteur.

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Les autres caractéristiques métrologiques, les dispositifs fonctionnels de l'instrument complet, les conditions particulières de construction, les conditions particulières d'installation et les conditions particulières de vérification, sont identiques à ceux prévus par la décision précitée.

SCELLEMENT :

L'instrument est équipé d'un dispositif de scellement tel que décrit en annexe.

L'identification de la partie du logiciel à caractère légal, affichée lors de la mise sous tension est «V1.0 » ou «V1.1 ».

Lorsque l'instrument est en mode d'attente d'une séquence de fonctionnement automatique, un appui sur la touche de validation permet d'afficher en deux fois la version du logiciel d'application qui se présente sous la forme « yeyEX19 » pour la première partie et « 02 yy » pour la seconde partie. Les caractères « y » peuvent être modifiés.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est située sur une des faces latérales du boîtier contenant le dispositif d'affichage.

Elle comporte les données suivantes :

- marque d'identification du fabricant
- désignation du type de l'instrument
- numéro de série et année de fabrication
- désignation du (des) produit(s)
- tension de l'alimentation électrique ... V
- fréquence de l'alimentation électrique ... Hz
- pression du fluide de transmission (le cas échéant) ... kPa ou bar
- nombre maximal de cycles de pesage par heure
- échelon de contrôle en ... g ou kg ou t
- numéro et date du présent certificat
- classe d'exactitude 0,2, 0,5, 1 ou 2
- échelon de totalisation $d_t = \dots$ g ou kg ou t
- portée maximale Max = ... g ou kg ou t
- portée minimale Min = ... g ou kg ou t
- charge totalisée minimale $\Sigma_{\min} = \dots$ g ou kg ou t

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

La vérification primitive tient également lieu de première vérification périodique.

La preuve de la compatibilité des modules utilisés doit être apportée lors de la première phase de la vérification primitive. Le demandeur tient les certificats d'essai des cellules de pesée à la disposition de l'agent chargé de la vérification primitive.

DEPOT DE MODELE :

Les plans et schémas sont déposés au LNE sous la référence F050347-D1 et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUES :

- 1/ En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées à son article 1^{er}, ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.
- 2/ Un instrument peut se présenter en exécution anti-déflagrante. Le présent certificat ne prend pas en compte la conformité aux prescriptions de protection anti-déflagrante.

ANNEXES :

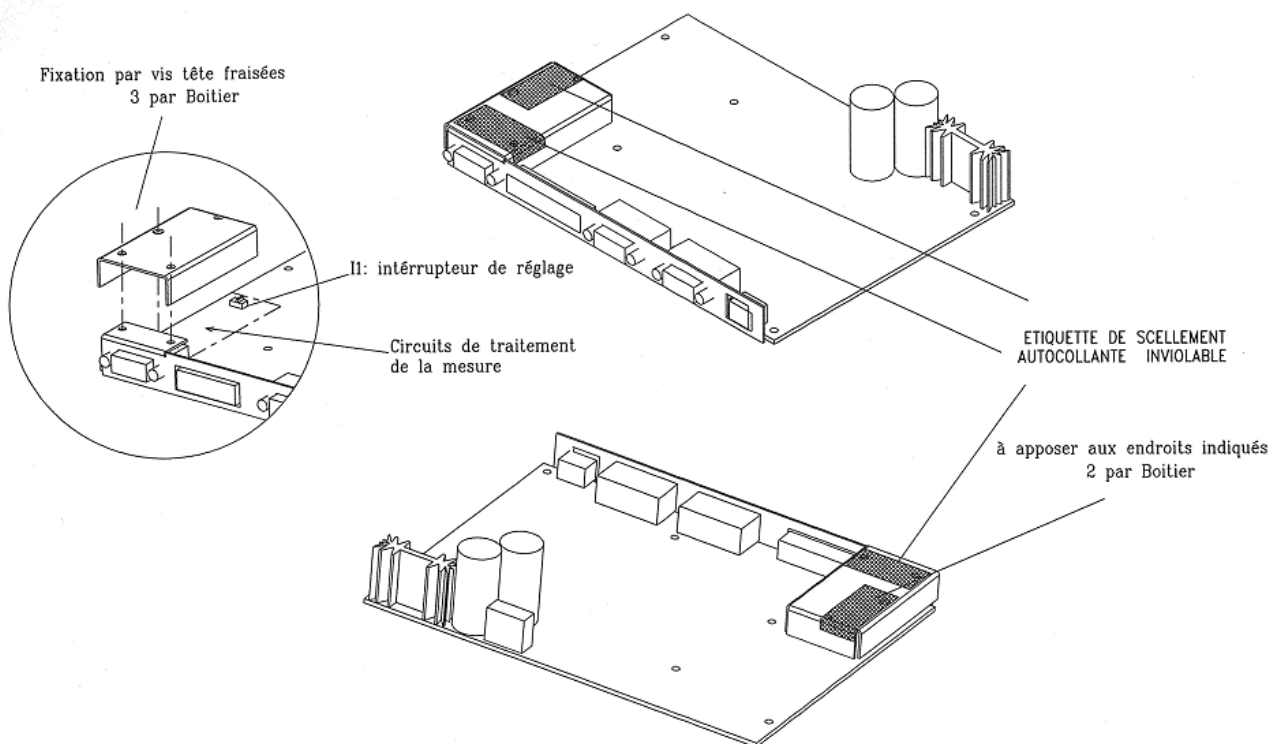
- Scellement
- Présentation du boîtier d'affichage et de commande
- Description d'un cycle
- Photographie

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Scellement

A l'intérieur du boîtier indicateur



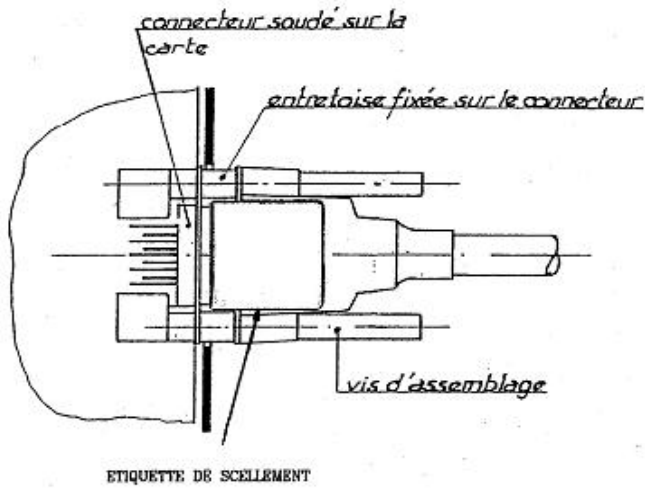
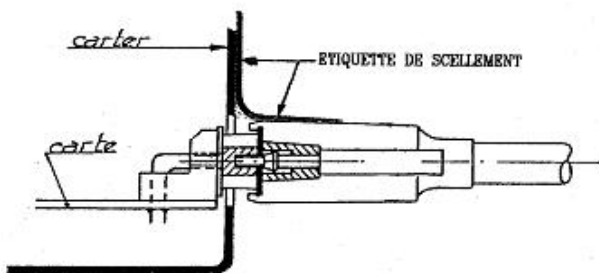
Au niveau du boîtier de jonction des capteurs lorsque celui-ci existe

Lorsqu'un boîtier de jonction des capteurs équipant l'instrument est prévu, son ouverture doit être rendue impossible soit par étiquettes de scellement, soit par utilisation de vis à tête percée, de fil perlé et de plombs de scellement.

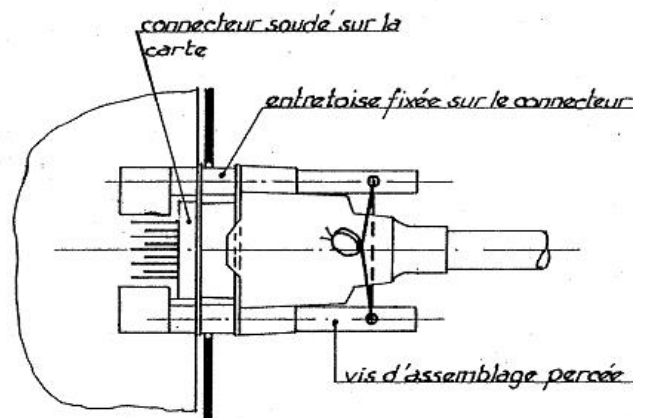
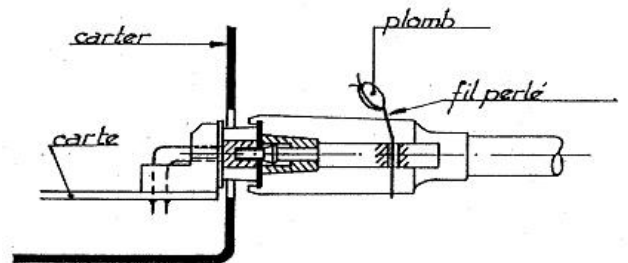
Scellement (suite)

Scellement du connecteur à l'interface M1 (2 possibilités)

1^{ère} possibilité
avec étiquette autodestructible

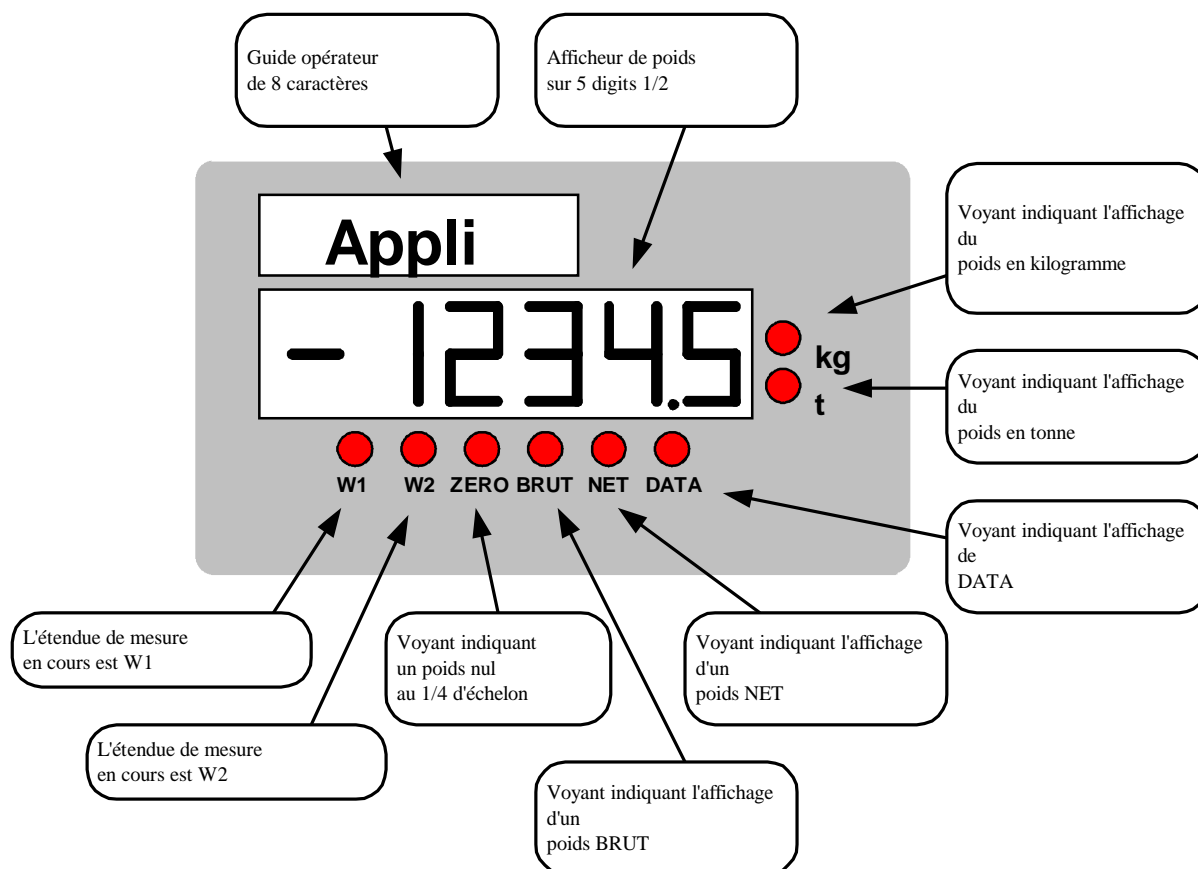


2^{ème} possibilité
avec plomb et fil perlé



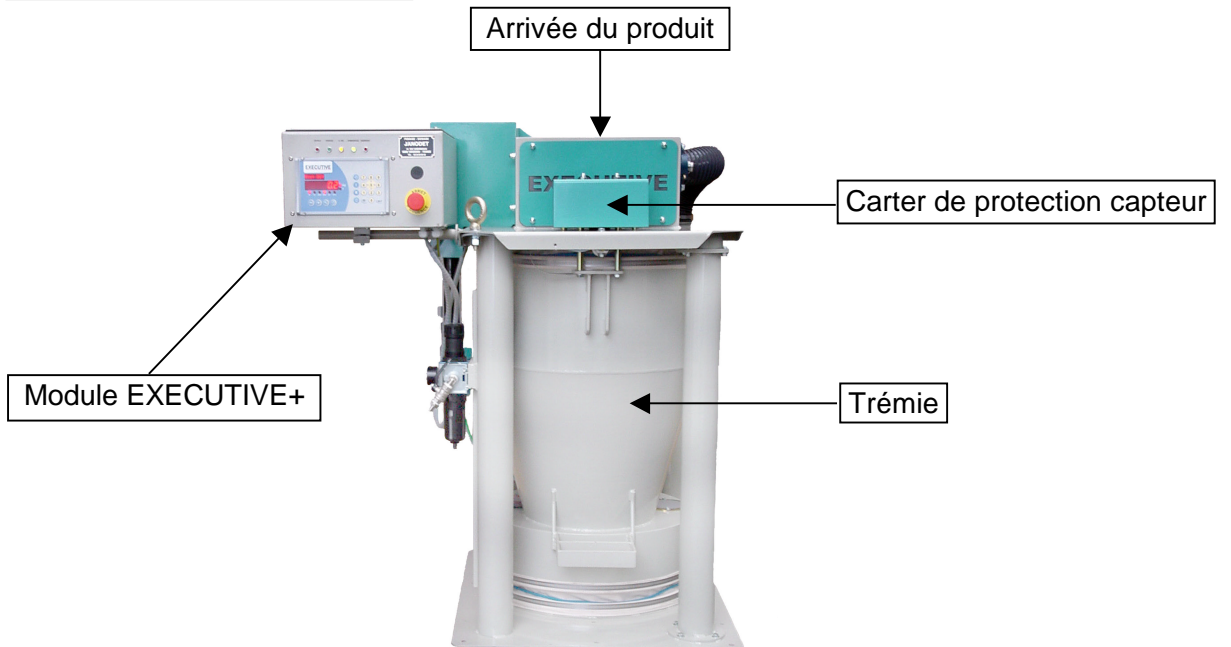
Présentation du module EXECUTIVE +

Exemple avec version IDE 200

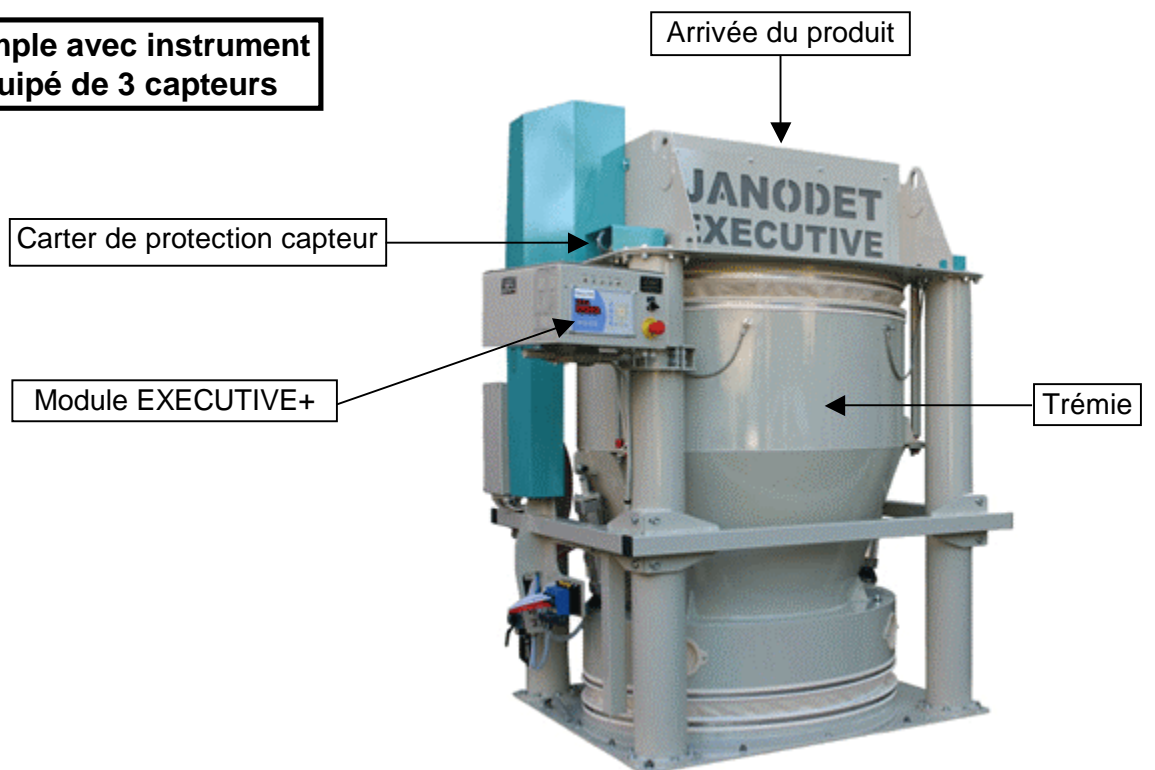


Exemples de photographies d'ensemble

**Exemple avec instrument
équipé de 2 capteurs**



**Exemple avec instrument
équipé de 3 capteurs**



Description d'un cycle

Avant le démarrage d'une séquence de travail, il y a une définition de paramètres dont notamment la valeur de la consigne individuelle représentant la valeur nominale des pesées individuelles, ainsi que d'autres paramètres de fonctionnement.

Une consigne de charge totalisée peut ou non être enregistrée.

La séquence comporte une série de cycles individuels se déroulant comme suit :

- chargement de la trémie de pesage avec un ou deux débits.
- atteinte de la consigne individuelle
- contrôle de la trémie chargée avec prise en compte de la valeur mesurée
- vidange de la trémie
- contrôle de la trémie vide (possibilité de procéder à une correction de l'erreur de jetée)
- calcul de la différence entre les mesures de la trémie chargée et de la trémie vide et mise en mémoire de cette valeur dans la totalisation.